La politique contre l’habitat illicite

Les marchands de sommeil ne sont pas les bienvenus au Blanc-Mesnil. La Municipalité a souhaité prendre ce problème à bras le corps afin que chacun comprenne qu’il n’est plus possible au Blanc-Mesnil de diviser un pavillon en plusieurs lots d’habitation dans les quartiers pavillonnaires déjà saturés.
Ce phénomène de la **division d’habitations individuelles** touche en réalité de nombreuses communes qui, comme Le Blanc-Mesnil, disposent d’une importante zone pavillonnaire.

La **stratégie de la municipalité** consiste à **mobiliser chaque Blanc-Mesnilois** afin de vaincre ce phénomène qui gangrène la ville et le département.

La Mairie condamne par ailleurs fermement la **naïveté des pouvoirs publics** qui a longtemps prévalu en la matière.

En effet, l’État et les pouvoirs locaux ont pu, un temps, penser que ces pratiques pouvaient être une réponse à la**crise du logement** qui frappe **toute l’Île-de-France**.

Rappelons que le seul département de la Seine-Saint-Denis compte aujourd’hui près de 92 000 demandeurs de logement.

Sauver les pavillons

Dès 2014, la Ville a créé le **service de lutte contre l’habitat illicite**, premier service municipal de France entièrement dédié à traquer les marchands de sommeil.

Les résultats sont spectaculaires, puisque la Ville parvient aujourd’hui, grâce à ce service, à dresser des **procès-verbaux** à 6 chiffres contre des propriétaires malveillants, à signaler les cas les plus graves au procureur de la République qui engage des **poursuites pénales** et à signaler les loyers perçus et non déclarés aux services fiscaux.

La Ville a ensuite modifié le plan local d’urbanisme du Blanc-Mesnil afin qu’il ne soit plus possible de densifier la zone pavillonnaire. Aujourd’hui, il faut un minimum de deux places de stationnement par logement ; **toute extension ou construction doit comporter un minimum de 40% d’espaces verts au sol**. Ces nouvelles règles sont parmi les plus contraignantes du département. Elles doivent permettre à la police municipale de verbaliser tout manquement aux règles d’urbanisme.

Depuis 2017, le **Maire** envoie systématiquement un **courrier aux acquéreurs** qui viennent de signer une promesse de vente dans le secteur pavillonnaire du Blanc-Mesnil. Il leur explique que, s’ils ont l’intention de diviser illégalement leur pavillon, ils auront la police municipale sur le dos afin que les **règles d’urbanisme** soient **scrupuleusement respectées**.

La lutte contre les marchands de sommeil doit être l’affaire de chacun de nous.

Lire aussi

Lutte contre l'habitat indigne
Signaler un animal errant ou décédé

Contact

Police municipale

74, avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 56 46 06 06
Courriel
Horaires :
Lundi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mardi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mercredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Jeudi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Vendredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Samedi 09:00-12:00
Fermé

Police municipale annexe du quartier sud

82, avenue Paul Vaillant Couturier
93150 Le Blanc-Mesnil
France

01 56 46 06 06
Courriel
Horaires :
Lundi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mardi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mercredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Jeudi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Vendredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Fermé

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.